

M. POULIOT: On y donne aux mots une signification spéciale, et quand je me reporte au dictionnaire, ce n'est pas la même signification que celle de l'armée.

L'hon. M. RALSTON: Je vais maintenant répondre à l'autre question de l'honorable député, celle où il demande des renseignements au sujet des médecins militaires. Il a dit qu'il n'y a que trois spécialistes et que pourtant il y a sept divisions. Je puis lui dire que les médecins examinent pour déterminer les aptitudes physiques, soit P. Le chirurgien examine les extrémités supérieures et les extrémités inférieures, soit U et L, et les spécialistes,—ils peuvent être au nombre d'un ou de deux, selon le cas,—examinent les oreilles et l'ouïe, les yeux et la vision, soit H et E, c'est-à-dire ce qui a trait aux yeux, aux oreilles, au nez et à la gorge. L'examineur de l'armée examine pour déterminer la capacité mentale et le psychiatre, pour déterminer la stabilité émotive.

Maintenant, pour ce qui a trait à l'autre question de l'honorable député relativement au classement d'après la stabilité émotive, je répondrai que cela signifie simplement l'aptitude d'un homme à s'adapter de façon satisfaisante à la vie militaire.

M. POULIOT: Voici où je veux en venir: Il en va absolument de même dans les examens du service civil. On accordait des points pour la personnalité. Quand j'ai demandé à M. Bland, le président de la Commission du service civil, et à l'examineur en chef, ainsi qu'à tous les autres témoins ce qu'on entendait par personnalité, ou comment ils définissaient ce mot, ils ont été incapables de me répondre. Cependant, l'examineur était disposé à accorder des points à la personne examinée, uniquement pour la personnalité.

Ici, nous avons "mentalité". C'est l'examineur de l'armée qui décide de leur neutralité. Qui est cet examineur de l'armée? Il y a du mystère là-dedans, tout comme il y en avait dans les examens du service civil. Nous avons combattu cette méthode, et tous les honorables députés s'en sont plaints. Des membres du comité, qui occupent maintenant des banquettes ministérielles, se sont unis à nous pour déplorer cet état de choses. C'était tout simplement une tactique de la part de l'examineur pour faire ce qu'ils voulaient des candidats au moyen d'un examen. A-t-on idée d'une chose pareille? Pendant que nous étions en train de discuter ces questions, ce sujet est venu sur le tapis. Pas un seul des vingt-cinq membres n'a manqué de protester contre le fait qu'une telle importance était attachée à la "personnalité". La personnalité et l'apparence, qu'on y songe bien! Si un homme avait

l'heur de plaire à l'examineur, il obtenait tous les points pour la personnalité. Par contre, si l'examineur ne le trouvait pas de son goût, il ne lui accordait aucun point. On leur a demandé en quoi cela consistait, mais aucun d'eux n'a pu le dire. Le dictionnaire ne nous en apprend pas davantage. Nous devrions être mieux renseignés sur ce point.

Les honorables députés seront surpris de cela. Quand j'ai tout d'abord pris la défense des fonctionnaires subalternes d'Ottawa, je n'étais pas seul. Je me trouvais avec les autres membres du comité. Toutefois, quelle difficulté n'ai-je pas eue à ouvrir les yeux des membres de la Chambre des communes sur ce qui se passait à la Commission du service civil. Notre recommandation n'a guère eu de suite. Cependant, nous avons du moins fait comprendre à quelques-uns de nos collègues comment les choses se passaient là-bas.

Avant que nous eussions entrepris cette tâche, personne n'avait prononcé le mot "bureaucratie". Aujourd'hui ce mot figure dans le programme de l'un des grands partis, lequel s'engage à mettre la bureaucratie à la raison. J'ignore s'il le fera. Toutefois, la bureaucratie existe dans l'armée tout comme dans le service civil. Voilà le genre de réformes que nous préconisons. Rien de cela ne devrait être caché aux membres du Parlement. Nous devrions être renseignés sur ces questions, afin que nous puissions prévenir les injustices. Le ministre ne sert les intérêts ni de l'armée ni du personnel de son département en jetant le voile sur ce qui se fait là-bas et en disant que tout est pour le mieux.

Il est parfois décourageant, lorsque l'on formule des protestations, de se faire dire constamment que ce sont les autres qui ont raison. Le ministre dit beaucoup de bien du chef des services médicaux du district de Québec.

N'était-il pas le gendre de l'ancien maire de Québec qui faisait partie de la commission de mobilisation? Et le vieux a commis une injustice envers les recrues à seule fin de sauver son gendre. Tout le monde est au courant de l'affaire dans Québec. Le ministre ne connaît pas la politique qui existe dans la ville de Québec. Je lui dirai que le beau-père était une des têtes dirigeantes dans Québec-Est et qu'il fut nommé à son poste alors que le ministre actuel n'était pas encore ministre. Il était un homme indispensable dans ce comté. Et maintenant c'est précisément la fille de l'une des têtes dirigeantes des clubs politiques de Québec-Est qui mène la commission dans la ville de Québec. Et quand je parle de ficelles politiques, je parle en connaissance de cause. Et je sais qu'il faut rendre obéissance à cette personne si l'on veut en obtenir un service.

[L'hon. M. Ralston.]